Conseil général de Giez

Commission de gestion-finances (CoGeFi)

Rapport

Préavis municipal : No 2025/36
Concernant le budget 2026 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 25 novembre 2025, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Christian Duvoisin, Laurent Amiet et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2025/36 concernant le budget 2026 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Bernard Milliet, Conseiller municipal en charge des finances, Monsieur Alexandre Widmer Conseiller municipal en charge de l'aménagement du territoire, des bâtiments et du développement durable et Madame Armelle Fardel, Boursière communale, pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

Les membres de la Commission ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal :

- Le texte du préavis concernant le budget 2026 mis en consultation ;
- Le budget 2026 détaillé par ordre administratif avec en comparaison le budget 2025 et les comptes bouclés pour l'exercice 2024, enrichi de commentaires portant sur les principales variations.

Sur la base de ces documents et des informations obtenues lors de la séance précitée, la Commission fait part des commentaires suivants :

Dans le domaine des bâtiments, concernant la Grande salle, les CHF 4'200.- budgétisés comprennent l'achat d'une génératrice pour le point de rencontre d'urgence. En lieu et place d'une simple génératrice, la Commission propose d'acheter une génératrice que l'on peut brancher au tracteur. Cette génératrice serait légèrement plus chère, mais présenterait plusieurs avantages : pas de problème d'entretien d'un moteur, un ampérage plus puissant permettant de fournir l'électricité pour tout le bâtiment communal y compris le congélateur. Finalement, la génératrice serait déplaçable et utilisable pour d'autres besoins.

Toujours au niveau des bâtiments, la chaudière à bois, qui a 14 ans, continue de générer des coûts supplémentaires et importants. Cette fois-ci, il y aurait lieu de la mettre aux normes concernant les émissions de particules fines et de monoxyde de carbone. Il n'y a toutefois pas de délai fixé. Le coût de cette mise aux normes

consistant notamment à la pose d'un filtre à particules fines se monte à CHF 22'000.-. La Commission est d'avis, comme la Municipalité d'ailleurs, de ne pas se précipiter dans ces travaux de mise aux normes et d'envisager à moyen terme l'éventuel remplacement de cette chaudière en étant ouvert à d'autres modes de chauffage.

Bien que le résultat global des bâtiments communaux se solde par un bénéfice, le collège et la Grande salle présentent une situation déficitaire. La location des classes du collège ne couvre pas la conciergerie, la part de chauffage, l'eau, l'électricité et les taxes d'épuration. La Municipalité est consciente de ce problème et a remonté cet aspect à l'ASIGE.

Pour ce qui est du chapitre des travaux, la Commission relève que la remise en état du chemin entre la ferme de Perreye et Orges, défoncé par le détournement de la circulation en raison des travaux d'élargissement de la route cantonale d'Orges, est prise en charge par le Canton.

Concernant le choix de la fontaine à installer sur la place de jeux et dans un souci d'économie, la Commission suggère de faire le choix d'un système de robinet avec bouton poussoir et d'un bassin adapté afin d'éviter une consommation d'eau en continu et de faciliter le nettoyage.

Les deux postes budgétisés à hauteur de CHF 26'000.- pour le remplacement de la cuisine en cas de changement de locataire dans les appartements et de CHF 25'000.- pour la mise aux normes de la chaudière à bois peuvent nous réserver encore une bonne surprise sur le résultat si les deux montants ne sont pas dépensés.

Dans l'ensemble, la Commission estime que le budget présenté peut être qualifié de prudent, raisonnable et réaliste.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité, vous propose d'adopter la conclusion du préavis qui vous est présenté, à savoir :

Article 1

D'accepter le budget 2026 de la bourse communale.

Fait à Giez, le 25 novembre 2025.

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Christian Duvoisin